



Limites d'exonération d'impôt sur le revenu applicable à la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels pour 2019

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 12/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 12/03/2019

Limites d'exonération d'impôt sur le revenu applicable à la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels pour 2019

Les montants minimaux et le plafond relatifs à la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels sont les suivants :

	Montant 2017	Montant 2018
Minimum de déduction de droit commun	430 €	437 €
Plafond de déduction	12 305 €	12 502 €

Sources :

- BOFiP-Impôts-BOI-BAREME-000035-20190307